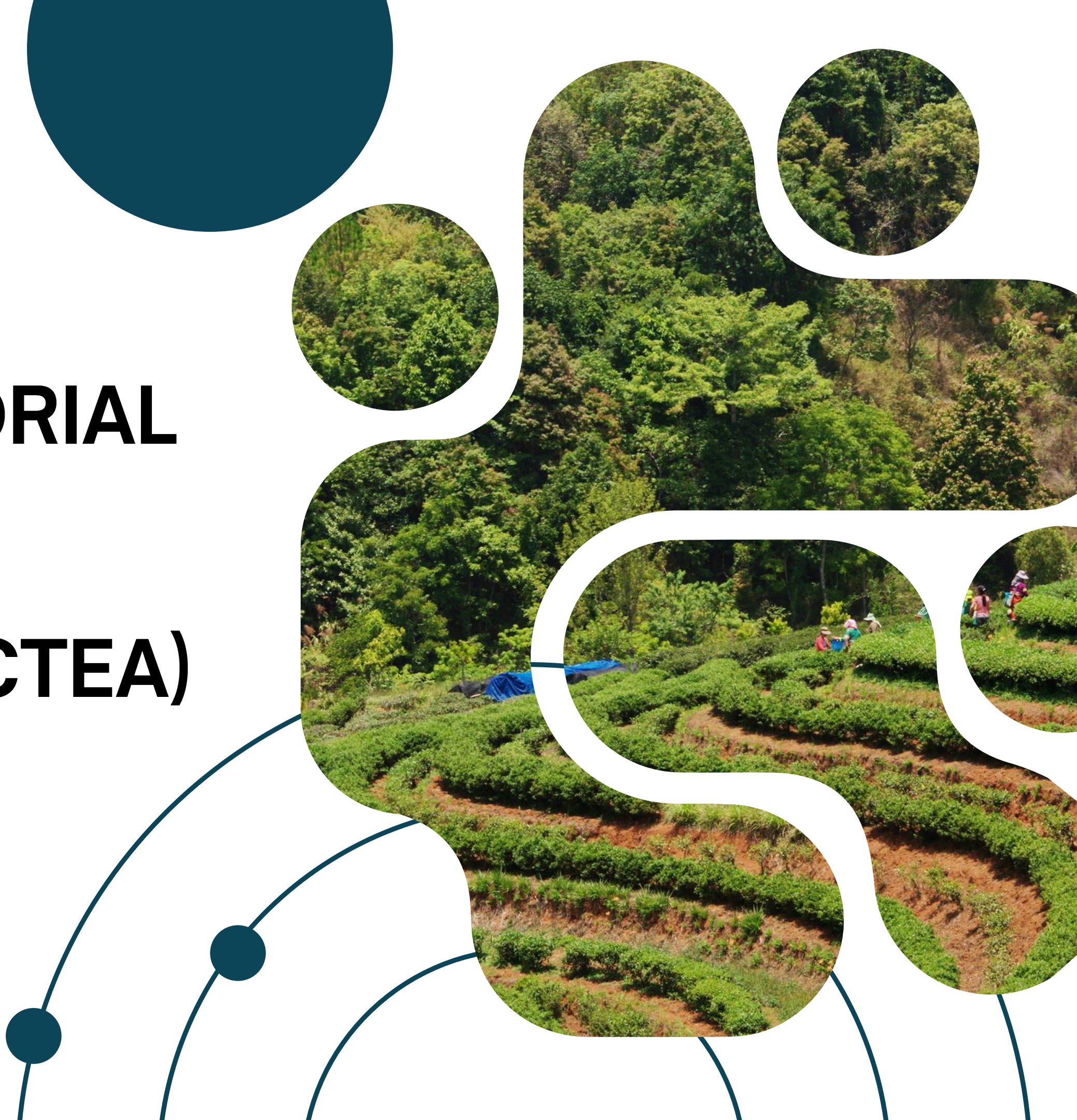


LE CONTRAT TERRITORIAL DE TRANSITION ET D'ENGAGEMENT AGROÉCOLOGIQUE (CTEA)

16 juillet 2026



Les étapes de la mise en œuvre du CTEA

Décembre 2022

Vote de la stratégie de transformation de l'agriculture

Juin 2023

Validation du CTEA par l'Assemblée de Martinique

Mai 2024

Avis favorable du COSDA

Novembre 2024

Validation de l'ODEADOM

Echanges et travaux avec les services de la DAAF sur le dispositif et les modalités de l'aide forfaitaire

Juillet 2025

Transmission du dossier par l'Etat à la Commission Européenne – modification POSEI 2025

Octobre 2025

Confirmation de l'absence de prélèvement sur l'aide POSEI banane 2025

Mai 2026

Bilatérale Préfet/PCE
L'Etat attend la validation de l'aide forfaitaire par la Commission Européenne pour signer les contrats

Avril 2026

Courrier à Mme Genevard, Ministre de l'Agriculture sur l'absence de pérennité du financement du dispositif au-delà de l'année 2026 et sur l'impossibilité de cumuler aide forfaitaire et MAEC

Avril 2026

Courrier du PCE au Préfet pour solliciter la signature des premiers CTEA

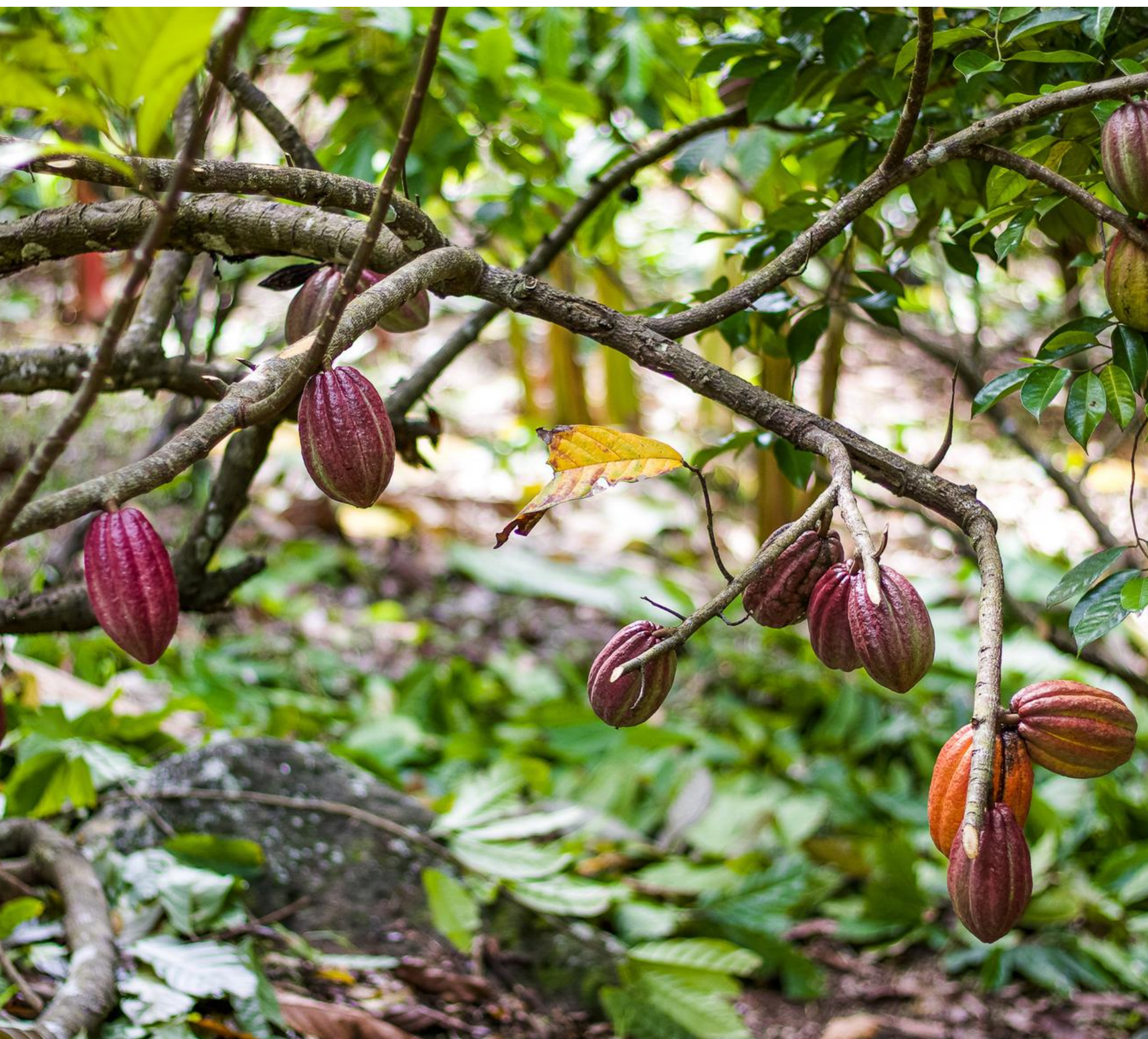
Décembre 2025

Courrier de la Ministre de l'Agriculture au PCE indiquant la demande d'ajout de l'aide forfaitaire sur le POSEI 2026 à la Commission européenne

Novembre 2025

Début du déploiement du dispositif par la CTM

START



Qu'est ce que c'est ?

Contrat par lequel le professionnel s'engage dans un processus de transition agroécologique de son exploitation en contrepartie d'un ensemble de mesures d'accompagnement.

Contrat d'une durée de 5 ans établi entre un exploitant agricole, la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Etat.

Démarche volontaire. Contractualisation non obligatoire

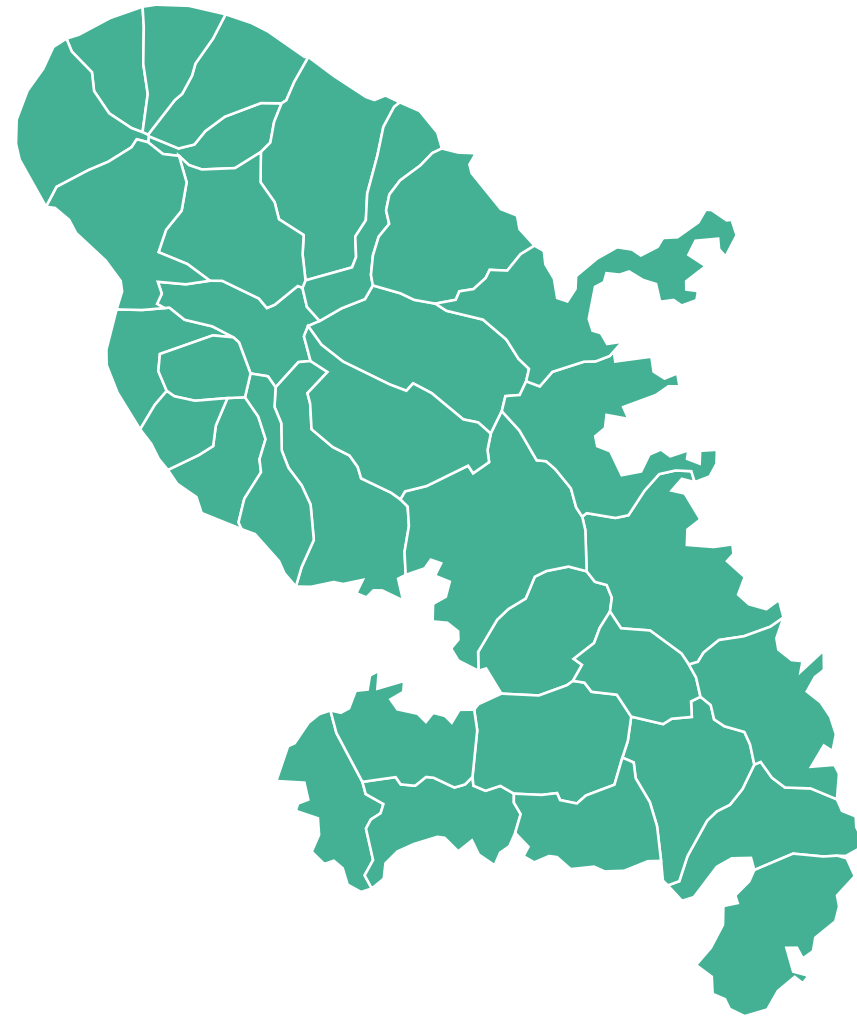


Les objectifs

- **Soutenir la transition agroécologique** et augmenter le nombre d'Agriculteurs utilisant ces pratiques
- **Stabiliser le nombre d'exploitations agricoles** et notamment celles en voie de disparition rapide
- **Favoriser l'installation de jeunes** qui utilisent les pratiques agro-écologiques dans des systèmes de productions végétales ou de polyculture-élevage

Portée et champ d'application

Localisation géographique des exploitations : tout le territoire de la Martinique



Public cible :

- Tous les agriculteurs qui sont engagés dans des pratiques agroécologiques sont éligibles au CTEA



Typologie des agriculteurs éligibles au dispositif



Agriculteurs actifs installés ou en cours d'installation (personne physique ou personne morale) inscrits à l'AMEXA (à titre principal ou à titre secondaire), établissements d'enseignement agricole



Disposer d'un SIRET avec un code APE en relation avec son activité agricole



Disposer au moment de sa demande d'un Kbis à jour de moins de 3 mois s'il est une personne morale



Être à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou bénéficier d'un plan d'apurement



Disposer d'un document justifiant de la maîtrise du foncier



Pour les agriculteurs de plus de 70 ans, un projet de reprise de l'exploitation doit être présenté

Typologie des exploitations concernées par le dispositif

Productions éligibles : productions alimentaires destinées au marché local (maraichères, vivrières dont bananes plantains, fruitières, Plantes Aromatiques et Médicinales)



Surface éligible des exploitations : à partir de 0,5 ha de surface déclarée



Systèmes de productions éligibles : cultures diversifiées, polyculture-élevage

Les engagements du professionnel

- **Respecter le cahier des charges** validé,
- **Répondre à ses obligations** (déclaration de surface, obligations fiscales et sociales...), etc.
- **Adhérer** à une démarche collective

Intérêts du contrat

L'agriculteur signataire du contrat pourra bénéficier de :

- **Un accompagnement** par une cellule sélectionnée par la CTM
- Des bonifications et modulations sur le FEADER,
- Une **aide POSEI forfaitaire au revenu**.



Le suivi par une cellule d'accompagnement

Réalisation d'un diagnostic global de l'exploitation : situation de départ de l'exploitation.

Elaboration d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre pendant 5 ans : définition des objectifs de production et d'amélioration de l'exploitation, moyens à mobiliser pour soutenir la transition agroécologique.

Suivi individualisé par la cellule pendant 5 ans (mise en œuvre du plan d'actions, analyse des résultats et des difficultés, appui à la réalisation), avec bilan annuel pour suivre l'évolution de la dynamique de transition.

Un conseil spécifique à la production et à la transition agroécologique.



L'aide forfaitaire POSEI dé耦plée

SURFACE ADMISSIBLE ÉLIGIBLE	MONTANT DE L'AIDE (€/EXPLOITATION)
>= 0,5 ha - < 1 ha	3 000 €
>= 1 ha - < 3 ha	5 000 €
>= 3 et < 5 ha	8 000 €
>= 5 et <= 10	10 000 €



L'AIDE AU TITRE DU CTEA N'EST
PAS CUMULABLE AVEC LES
AUTRES AIDES DU POSEI AU
TITRE DE LA PRODUCTION ET LES
MAEC.

En attente d'une validation
de l'Etat sur la mise en
œuvre (modalités, support
financier, etc.)

Un agriculteur qui **émarge déjà aux aides à la production du POSEI** peut, s'il est engagé dans une démarche de production agroécologique pour le marché local, **bénéficier des avantages du CTEA hormis l'aide dé耦plée qui en découle.**

Les majorations et bonifications du FEADER



Modernisation en vue de l'autonomie alimentaire, dans le cadre du CTEA (73.01-A)

Taux d'aide publique : 80% (au lieu de 65%) et 85% pour les exploitations de moins de 5 ha



Diversification des activités économiques (73.01-C)

Taux d'aide publique : 80% au lieu de 65%



Dotation Jeune Agriculteur (75.01)

Montant de base : 50 000 €
Modulation de 21 000 € pour signataire du CTEA



Installation agricole des nouveaux agriculteurs (75.05)

Montant de base : 20 000 €
Modulation de 10 000 € pour signataire du CTEA

Procédure d'entrée dans le dispositif

L'agriculteur qui souhaite participer au dispositif CTEA doit renseigner un dossier de pré-inscription qu'il accompagnera des pièces justificatives demandées. Ce dossier est disponible sur le site internet de la Collectivité ou auprès des organisations professionnelles agricoles.

Le dossier complété devra être déposé à la CTM soit:



Par courrier à l'adresse suivante : Collectivité Territoriale de Martinique – Direction de l'Autonomie Alimentaire – Rue Gaston DEFFERRE CS 30137 97201 FORT DE FRANCE



Par mail à l'adresse suivante : ctea@collectivitedemartinique.mq



Sur place : Au secrétariat de la Direction de l'Autonomie Alimentaire à Pointe de Jaham 97233 SCHOELCHER (bureau 210)



Le pré-diagnostic

Critères	Sous-critères
1. Biodiversité cultivée et d'élevage	1.1. Diversité de cultures
	1.2. Animaux d'élevage
2. Synergies	2.1. Intégration agriculture-élevage
	2.2. Rotations et associations de cultures
	2.3. Intégration des arbres dans le système de production agricole
	2.4. Contribution du système de production agricole à la connectivité entre les différents éléments de l'agroécosystème et du paysage
3. Économie et recyclage des éléments	3.1. Recyclage de la matière organique et des nutriments
	3.2. Gestion de l'eau
	3.3. Énergie
4. Autonomie du système résultant de la valorisation des ressources de l'écosystème, des synergies et de l'économie et du recyclage d'éléments	4.1. Pratiques de fertilisation
	4.2. Protection phytosanitaire et sanitaire
	4.3. Ressources génétiques
5. Protection des sols	5.1. Pratiques de lutte antiérosive et de protection des sols
	5.2. Couverture du sol
6. Contribution à la territorialisation et la viabilité écologique du système alimentaire	6.1. Valorisation des variétés et espèces locales et des savoir-faire locaux pour la préparation des aliments
	6.2. Produits commercialisés sur le territoire
	6.3. Relations avec les consommateurs
	6.4. Contribution à la limitation des pertes agricoles et du gaspillage alimentaire

L'agriculteur sera sélectionné sur la base d'un pré-diagnostic de son exploitation.

Ce pré-diagnostic permet de caractériser l'exploitation sur différents critères.

Il permet de définir le degré d'agroécologisation de l'exploitation. A l'issue de ce pré-diagnostic, l'exploitation se verra attribuer un score, correspondant à une classe d'agroécologisation.

Agroécoloscore		Caractérisation
Classe	Nbre de points	
A	44 à 53	Exploitation agricole fortement agroécologique
B	33 à 43	Exploitation agricole assez fortement agroécologique
C	22 à 32	Exploitation agricole moyennement agroécologique
D	11 à 21	Exploitation agricole intégrant quelques principes de l'agroécologie
E	0 à 10	Exploitation agricole non agroécologique

Les entreprises sélectionnables dans le cadre du CTEA devront obtenir un score d'agroécologisation minimum de 11.

L'objectif fixé dans le cadre du CTEA est de passer à la classe supérieure en améliorant son score d'au minimum 10 points, au terme des 5 ans.

En cas de score d'agroécologisation élevé (classe A de 44 à 53 points), l'exploitant devra s'engager à maintenir à minima son score.

Pour le cas des jeunes agriculteurs qui n'auront pas encore développé d'activités, le niveau d'agroécologisation sera déterminé à partir du projet d'exploitation décrit dans son plan d'entreprise.



Signature d'un CTEA

Pour valider un Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agroécologique, chaque exploitant devra formaliser un certain nombre d'engagement sur la base des critères sur lesquels des perspectives d'amélioration peuvent être envisagées.

Etat d'avancement du dispositif

Dispositif lancé en novembre 2025 :

137

DOSSIERS REÇUS

11

DOSSIERS INÉLIGIBLES

31

DOSSIERS INCOMPLETS

80

DOSSIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PRÉDIAGNOSTIC

15

PRÉDIAGNOSTICS PROGRAMMÉS



Prochaines étapes



- Signature des contrats CTM/Etat/agriculteur
- Lancement de la procédure de sélection de la cellule d'accompagnement



- Ouverture de la mesure Investissements liés au CTEA



- Poursuite des négociations avec l'Etat concernant la pérennité des financements et la compatibilité MAEC/aide forfaitaire

A vibrant display of fresh produce. In the foreground, there are several crates filled with colorful peppers (red, orange, and green) and lemons. Some lemons are individually wrapped in white mesh netting. In the background, there are more crates containing potatoes and other vegetables. The overall scene is bright and fresh, suggesting a market or a well-stocked grocery store.

MERCI

de votre attention

Pour tout contact :
ctea@collectivitedemartinique.mq